Mairie d'Allonville

13 Grande Rue

80260 ALLONVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ALLONVILLE

(SOMME)

Evaluation des incidences Natura 2000

Juillet 2022

ECOSYSTEMES

SOMMAIRE

1 Evaluations préliminaires des incidences Natura 2000 4

1.1 La règlementation 5

1.2 La démarche de l'évaluation des incidences Natura 2000 5

1.3 Les aires d'évaluation spécifique 8

1.4 Les zones Natura 2000 par rapport à la zone de projet 8

1.5 L'incidence Natura 2000 11

1.6 La Zone de Protection Spéciale (ZPS) 11

1.6.1 Caractéristiques du site 12

1.6.2 Espèces aviaires d'intérêt communautaire 13

1.7 Les zones spéciales de conservation (ZSC) 13

1.7.1 Le site Natura 2000 « La Basse Vallée de la Somme de Pont Rémy à Breilly FR2200355 » 13

1.7.2 Le site Natura 2000 « Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie FR 2200356 » 17

1.7.3 Le site Natura 2000, Moyenne vallée de Somme FR2200357 20

1.7.4 Le site Natura 2000 « Tourbières et Marais de l'Avre FR2200359 » 23

2 Analyse des incidences du projet sur les sites du réseau Natura 2000 identifiés dans un rayon de 20 km au tours du site de projet 26

2.1 Evaluation des incidences du projet sur la ZPS FR2212007 « Etangs et marais du bassin de la Somme » 26

2.2 Evaluation des incidences du projet sur les ZSC 29

2.2.1 Incidences sur les habitats 29

2.2.2 Incidences sur les espèces végétales et animales 30

4 Conclusion sur les incidences du projet sur les habitats et les espèces présentes dans les ZSC 32

Liste des tableaux

Tableau 1- Liste des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet 9

Tableau 2 - Espèces aviaires d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS FR2212003 « Marais arrières-littoraux picards » (source : FSD) 13

Tableau 3 – Types d'habitats présents sur le site et évaluations 15

Tableau 4 - Espèces de la ZSC FR 2200355 inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation 16

Tableau 5 – Types d'habitats présents sur le site et évaluations 18

Tableau 6 - Espèces de la ZSC FR 2200356 inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation 19

Tableau 7– Types d'habitats présents sur le site et évaluations 22

Tableau 8 - Espèces de la ZSC FR 2200357 inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation 22

Tableau 9 –Types d'habitats présents sur le site et évaluations 24

Tableau 10 - Espèces de la ZSC FR 2200357 inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation 25

Tableau 11 - Listes des habitats naturels présents dans un rayon de 20 km autour de la zone de projet.. 28

Tableau 12 – Analyse des aires spécifiques des habitats naturels présents dans un rayon de 20 km qui croisent le site de projet 33
Tableau 13 - Listes des espèces végétales et animales dont les aires spécifiques croisent le site de projet dans un rayon de 20 km 33

Liste des figures

Figure 1 - Synthèse des différentes phases de l'évaluation des incidences Natura 2000 7
Figure 2 – Localisation des sites Natura 2000 relevant de la Directive habitats dans un rayon de 20 km autour du projet 10

1 EVALUATIONS PRELIMINAIRES DES INCIDENCES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité de ces espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

- ***La Directive Oiseaux 2009/147/CEE***

La Directive Oiseaux 2009/147/CEE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concerne la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membre auquel le traité est applicable (annexe 1). Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en réglemente l'exploitation. La présente directive s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats.

Pour les espèces d'oiseaux plus particulièrement menacées de l'annexe 1 de la directive, les états membres doivent créer des zones de protection spéciales (ZPS). Des mesures, de type contractuel ou réglementaire, doivent être prises par les états membres sur ces sites afin de permettre d'atteindre les objectifs de conservation de la Directive.

- ***La directive habitats 92/43/CEE***

La directive a pour objectif de maintenir ou de rétablir la biodiversité de l'Union européenne. Pour cela elle vise à recenser, protéger et gérer les sites d'intérêt communautaire (SIC) présents sur le territoire de l'Union. Un site est dit "d'intérêt communautaire" lorsqu'il participe à la préservation d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'une ou plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et/ou contribue de manière significative à maintenir une biodiversité élevée dans la région biogéographique considérée.

Ces sites, avec les zones spéciales de conservation (ZSC) de la Directive Habitats 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, forment le réseau européen Natura 2000.

Cette Directive est composée de cinq annexes :

- Annexe I : type d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ;
- Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ;
- Annexe III : Critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme site d'importance communautaire et désignés comme zones spéciales de conservation ;
- Annexe IV : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte
- Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

1.1 La règlementation

En premier lieu, il convient de préciser que la démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements et/ou la poursuite des différentes activités humaines sur les sites et/ou leurs alentours, sous réserve, toutefois, qu'elles soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces, inscrits aux Formulaires Standards de Données (FSD) et ayant justifié de la désignation des sites.

L'article 6 de la directive « Habitats » précise cependant que tout projet susceptible d'affecter les habitats et/ou les espèces inscrits aux directives « Habitats » et/ou « Oiseaux » doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences au regard de l'état de conservation du ou des sites Natura 2000 considérés.

Pour être en conformité avec l'article 6 de la directive « Habitats », l'État français a précisé le champ d'application du régime d'évaluation des incidences au travers des lois du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale et du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » et leurs décrets d'application.

Les modalités d'application du régime d'évaluation des incidences sont définies à l'article L414-4 du code de l'environnement et précisées par le décret n°2010-365 du 9 avril 2010.

Suite au décret du 9 avril 2010 :

- L'article L414-19 du code de l'environnement définit la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets, ainsi que les manifestations et interventions soumis à approbation, autorisation ou déclaration qui doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000 (Liste 1) ;

- L'article L414-20, quant à lui, précise les modalités d'élaboration des listes locales d'activités, plans et/ou programmes soumis à approbation, autorisation ou déclaration (par département) complémentaires à la liste nationale. Elles sont arrêtées par le préfet de département ou le préfet maritime après une phase de concertation auprès des acteurs du Territoire, consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, réunie en formation « nature » (CDNPS) et avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) (Liste 2).

- L'article R414-27 du code de l'environnement établit une liste de référence d'activités ne relevant actuellement d'aucun régime d'encadrement, c'est-à-dire d'activités non soumises à autorisation, approbation ou déclaration mais susceptibles d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000. Dans chaque département, une liste locale (Liste 3) sera établie par le Préfet à partir de la liste nationale de référence. Précisons que cette liste est en cours d'élaboration en Picardie.

-L'article R414-29 du code de l'environnement définit la mesure « filet » qui permet à l'autorité administrative de soumettre à évaluation des incidences tout plan, projet, programme… qui ne figurerait sur aucune des trois listes mais qui serait tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000.

1.2 La démarche de l'évaluation des incidences Natura 2000

Le phasage de la démarche d'évaluation des incidences est le suivant (figure 1) :

1. La première partie de l'évaluation consiste à savoir si le projet est inscrit sur une des deux listes établies suite au décret du 9 avril 2010. Dans le cas présent, le projet Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 du code de l'environnement.

2. La seconde partie de l'expertise est constituée par l'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000. Celle-ci consiste en une analyse bibliographique à l'issue de laquelle on établit la liste des espèces et des habitats naturels à retenir dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation préliminaire tient lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 dans le cas où elle conclut à l'absence d'incidence significative ou notable * (voir définitions des incidences significatives ou notables en page 11) sur les habitats naturels et espèces inscrits au Formulaire Standard de Données (FSD) du ou des sites concerné(s), c'est-à-dire que l'évaluation peut s'arrêter à la phase 2 du diagramme de la procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.

3. Dans le cas où le projet a des incidences notables ou significatives ou qu'il n'est pas possible de conclure de manière argumentée à l'absence d'incidence notable au terme de la phase d'évaluation préliminaire, le pétitionnaire doit fournir une évaluation détaillée des incidences. L'objectif étant de caractériser les effets notables négatifs, au regard des objectifs de conservation du site, et de proposer des mesures pour supprimer ou atténuer les incidences. Si les mesures complémentaires permettent de conclure à l'absence d'effets notables aux objectifs de conservation, l'évaluation est terminée, dans le cas contraire, l'évaluation doit être approfondie.

4. Lorsqu'il n'existe pas de solutions alternatives et que des incidences négatives demeurent, il faut alors évaluer la possibilité de mettre en œuvre des mesures compensatoires qui visent à maintenir la cohérence générale du réseau Natura 2000 dans son ensemble et les objectifs de conservation des habitats naturels et/ou des espèces concernées. Pour rappel, la mise en œuvre de mesures compensatoire n'est envisageable que pour des projets dont la réalisation relève de raisons impératives d'intérêt public majeur (RIIPM).

Figure 1 - Synthèse des différentes phases de l'évaluation des incidences Natura 2000

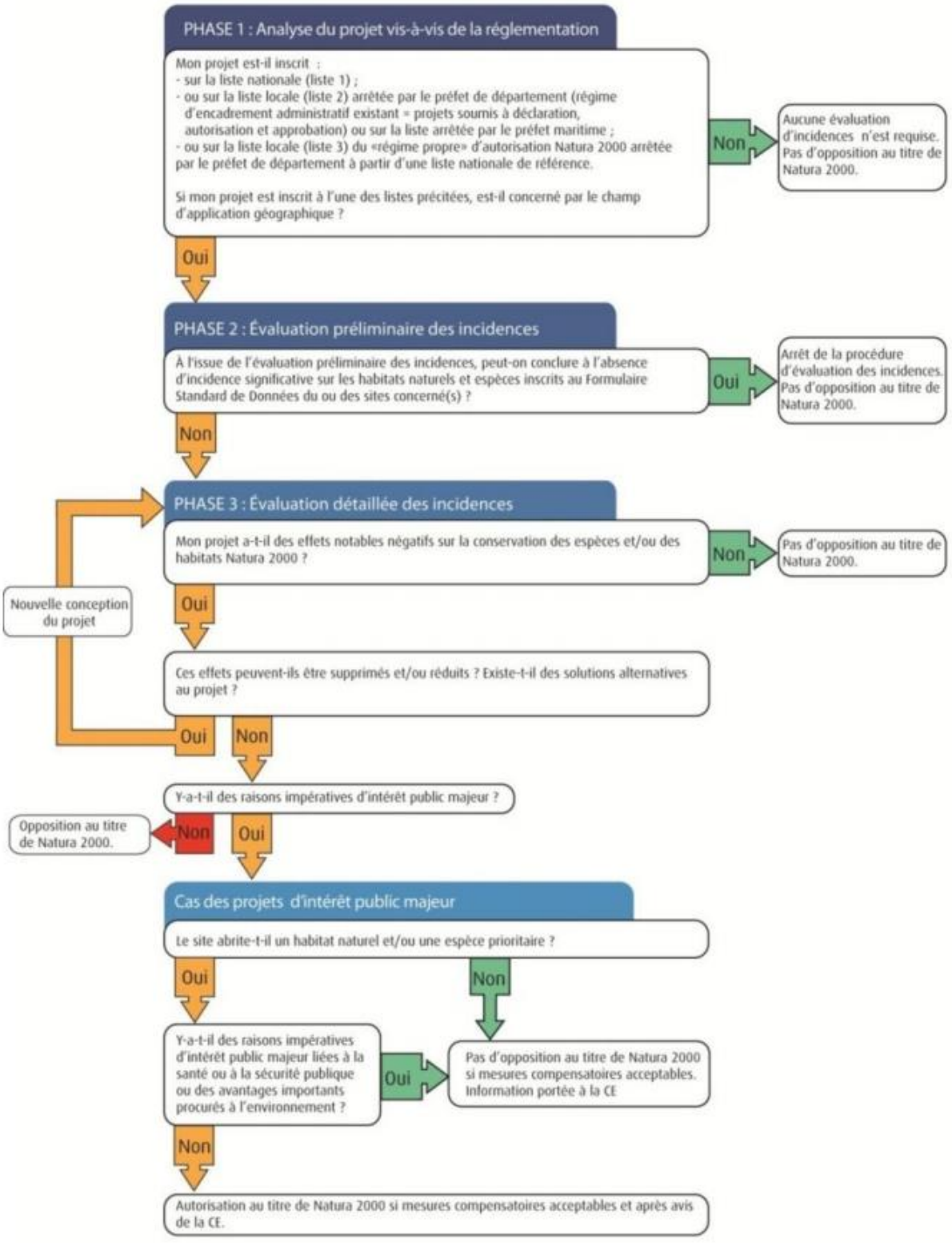

Source -Guide Natura 2000

1.3 Les aires d'évaluation spécifique

Les aires d'évaluation spécifiques pour chaque espèce et habitat naturel d'intérêt communautaire, sont issues de la méthodologie établie en Picardie. Cette aire est ainsi définie d'après les rayons d'action et la taille des domaines vitaux des différentes espèces. Le domaine vital d'une espèce peut se définir comme l'ensemble des habitats (aire) de l'espèce dans lesquels elle vit et qui suffisent à répondre à ses besoins (reproduction, alimentation, élevage et repos). L'aire d'influence du projet correspond au périmètre d'emprise du projet et à la zone dans laquelle les éventuels effets et risques directs et/ou indirects liés au projet sont potentiellement pressentis.

Ces aires ont fait l'objet d'une évaluation puis d'une validation par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie. Précisons également que cette analyse est basée sur la méthodologie régionale disponible sur le site web de la DREAL Picardie : http://www.natura2000- picardie.fr/.

Les aires d'évaluation spécifiques sont définies dans trois fiches : habitats naturels, espèces végétales, espèces animales. Si la localisation des espèces /ou habitat au sein du site Natura 2000 n'est pas connue (absence de DOCOB, DOCOB incomplet sur ce point…), on prendra par défaut la distance par rapport aux périmètres du site Natura 2000. Si le projet ne s'inscrit dans aucune aire d'évaluation spécifique, on peut conclure à l'absence d'incidences.

Comme vu précédemment, 5 sites Natura 2000 sont situés dans un rayon de 20 km autour du site de projet. Les tableaux suivants présentent les aires d'évaluation spécifiques des espèces et habitats justifiant l'intérêt de chacun de ces sites Natura 2000.

S'il s'avère que pour une espèce ou habitat, le projet n'intercepte pas l'aire d'évaluation, on peut conclure à l'absence d'incidence et l'évaluation des incidences s'achève à ce stade pour cette espèce ou habitat.

Par ailleurs, pour le cas des habitats naturels et/ou espèces liés aux milieux humides, l'aire d'évaluation spécifique correspond à des critères relatifs aux conditions hydriques ou hydrogéologiques (bassins versants) sans notion de distance précise. Dans ce cas, la phase de triage consiste à prendre en considération uniquement les habitats naturels et/ou espèces étant sous influence avec le projet de par leur connexion hydraulique directe et/ou indirecte avec celui-ci.

1.4 Les zones Natura 2000 par rapport à la zone de projet

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Le site de projet n'est pas inclus dans une zone Natura 2000. En revanche, il est situé non loin de zones Natura 2000 (à environ 5 km) (figure 4). Il convient donc de compléter les incidences au titre de Natura 2000 dans un périmètre de 20 km autour du projet.

5 sites Natura 2000 ont été recensés (tableau 1) : 4 ZSC (figure 2) et 1 ZPS (figure 3) et ils ont été localisés par rapport au site de projet.

Tableau 1- Liste des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du projet

Type	Code	Nom	Distance (km)
ZPS	FR2212007	Etangs et marais du Bassin de la Somme	4
ZSC	FR2200355	Basse Vallée de la Somme de Pont Rémy à Breilly	10,5
	FR2200356	Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie	5
	FR2200357	Moyenne vallée de Somme	10
	FR2200359	Tourbières et Marais de l'Avre	7

Figure 2 – Localisation des sites Natura 2000 relevant de la Directive habitats dans un rayon de 20 km autour du projet

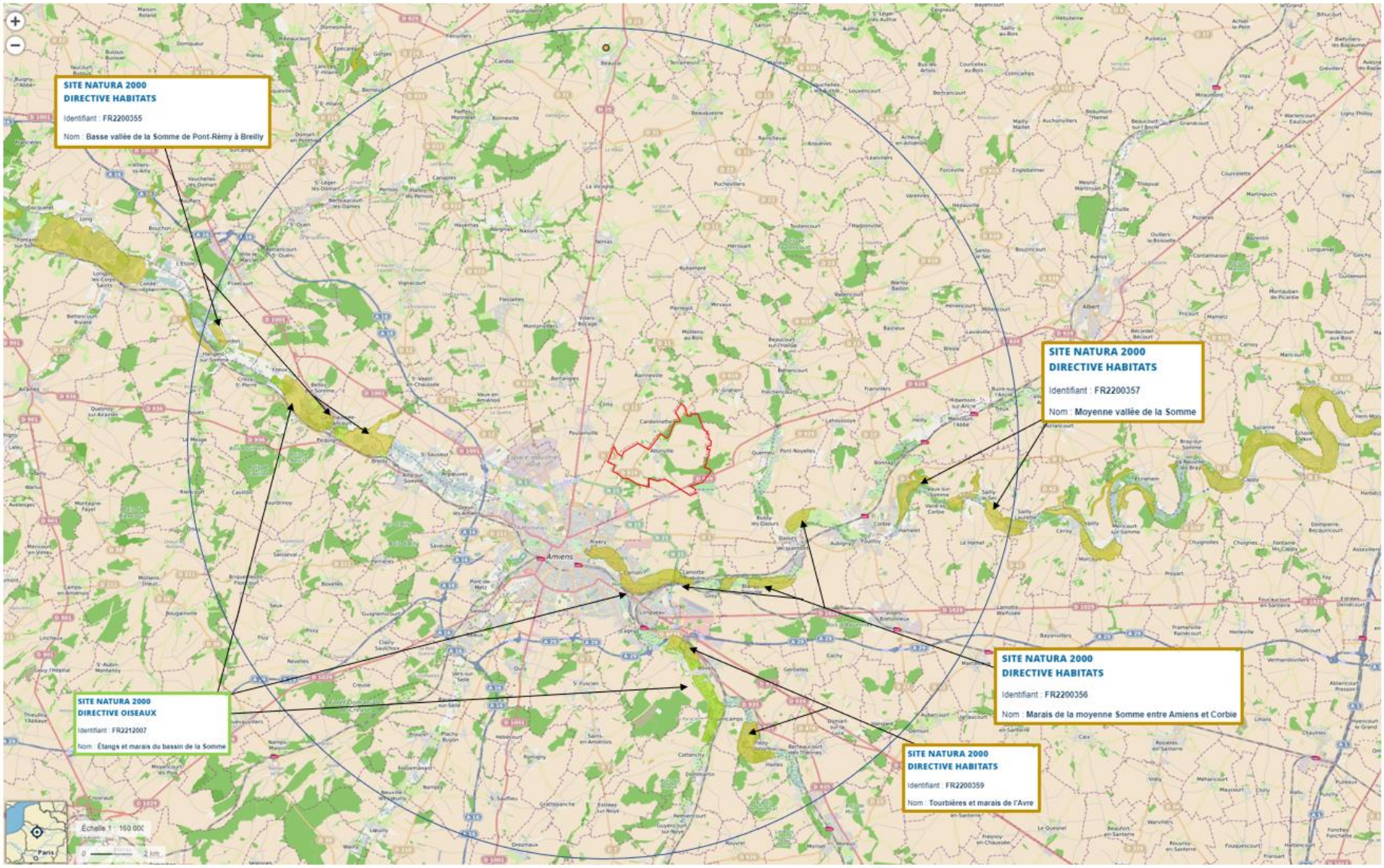

1.5 L'incidence Natura 2000

L'étude d'incidence permet de dresser un état des lieux des enjeux biologiques présents sur un secteur, ciblé sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et évalue les incidences du projet d'aménagement sur l'intégrité du site.

L'évaluation des incidences étudie les risques de destruction ou dégradation d'habitats, de destruction ou dérangement d'espèces, d'atteinte aux fonctionnalités du site et aux conditions favorables de conservation (modification du fonctionnement hydraulique, pollutions, fragmentations).

Cette évaluation tient compte : des impacts à distance et des effets cumulés avec d'autres activités.

L'étude d'incidence est ciblée sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, mais est également proportionnée aux incidences et aux enjeux du site, ainsi qu'à la nature et à l'importance des projets.

Pour déterminer si un projet, dont l'emprise est extérieure à un site Natura 2000, est susceptible de l'affecter, il convient de rechercher s'il existe un recoupement entre la zone nécessaire au bon fonctionnement écologique du site Natura 2000 et l'aire affectée par le projet.

Ces interactions peuvent être de 2 ordres :

- le bon fonctionnement du site Natura 2000 est conditionné par celui des territoires voisins (certaines espèces ayant justifié la désignation du site pouvant utiliser les territoires avoisinants pour la réalisation d'une partie de leur cycle biologique),

- un projet peut occasionner des perturbations ou impacts éloignés.

1.6 La Zone de Protection Spéciale (ZPS)

L'analyse du réseau Natura 2000 dans les 20 km de rayon autour du projet met en évidence une Zone de Protection Spéciale éclatée en plusieurs « sous zones » dont la plus proche se situe à 1 km et la plus éloignée à 17 km (figure5).

Le site FR2212007 « *Etangs et marais du bassin de la Somme* » a fait l'objet d'un DOCOB. L'analyse porte sur les éléments du DOCOB et ceux du Format Standard de Données du site Natura 2000 (FSD) de l'INPN.

La périphérie du site de projet se situe au plus près de la périphérie de cette zone Natura 2000 à 1 km

Le site Natura 2000 a été initialement proposé comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) en janvier 2006. Il a été désigné comme ZPS par arrêté ministériel en février 2007. Il couvre une superficie de 5 243 ha (selon le Formulaire Standard de Données -FSD, version d'octobre 2014) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 30 %
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 30 %
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 10 %
- Forêts caducifoliées 20 % : Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 10 %

1.6.1 Caractéristiques du site

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...). Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturaux (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluviatile migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.

L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un envasement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

Vulnérabilité : Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de matière est le plus souvent insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été accélérés par la pollution du cours de la Somme et par l'envasement. Les vastes surfaces de roselières inondées qui dominaient de nombreux secteurs il y a 50 ans ont été considérablement réduites, de même que les herbiers aquatiques de qualité et les prairies humides pâturées.

Par ailleurs, les inondations de 2001 ont déposé des limons qui ont notamment altéré l'état de conservation des roselières et des habitats tourbeux et accéléré l'envasement de nombreux étangs.

Enfin, phénomène plus récent, la prolifération de la Jussie, dans un premier temps dans les étangs de la Haute Somme et plus récemment à l'aval d'Amiens, est une menace importante qui pèse sur les milieux aquatiques.

De ces différents phénomènes évolutifs ou ponctuels s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive de l'intérêt biologique. Quelques secteurs sont mieux préservés car bénéficient d'une gestion cynégétique adaptée, de mesures de protection (réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ainsi que de projets de gestion conservatoire spécifiques.

A l'aval de Corbie, plusieurs marais font l'objet d'une gestion conservatoire contractuelle afin de limiter les phénomènes de vieillissement de la végétation et de préserver le patrimoine naturel en particulier ornithologique), en concertation avec les acteurs locaux. Citons, le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville, les marais de Tirancourt et le marais communal de la Chaussée-Tirancourt, le marais communal de Belloy-sur-Somme, les Prés à Pion à Longpré-les-Corps-Saints et l'étang le Maçon à

Mareuil-Caubert. Entre Amiens et Abbeville, la zone de préemption au titre des ENS du Conseil général de la Somme est un outil d'intervention utilisé à l'amiable.

1.6.2 Espèces aviaires d'intérêt communautaire

Dix espèces aviaires inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux sont à l'origine de la désignation de la ZPS FR2212007 (tableau 2). Le DOCOB permettra de compléter largement cette liste.

Tableau 2 - Espèces aviaires d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZPS FR2212003 « Marais arrières-littoraux picards » (source : FSD)

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A022	*Ixobrychus minutus*	r	27	45	p	P		B	C	C	C
B	A023	*Nycticorax nycticorax*	r	3	5	p	P		D			
B	A026	*Egretta garzetta*	c	6	10	i	P		D			
B	A072	*Pernis apivorus*	r	1	5	i	P		D			
B	A081	*Circus aeruginosus*	r	14	24	p	P		C	B	C	B
B	A082	*Circus cyaneus*	r	2	5	i	P		D			
B	A119	*Porzana porzana*	r		3	i	P		D			
B	A193	*Sterna hirundo*	r	1	2	p	P		D			
B	A229	*Alcedo atthis*	r	11	50	p	P		D			

- 5/9 -

Date d'édition : 13/07/2018
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2212007

B	A272	*Luscinia svecica*	r	51	100	p	P		C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

1.7 Les zones spéciales de conservation (ZSC)

L'analyse du réseau Natura 2000 dans les 20 km de rayon autour du projet met en évidence quatre zones de Protection Spéciale.

1.7.1 Le site Natura 2000 « La Basse Vallée de la Somme de Pont Rémy à Breilly FR2200355 »

La périphérie du site de projet se situe au plus près de la périphérie de cette zone à 17,2 km

Le site Natura 2000 FR2200355 « *Basse vallée de la Somme de Pont Rémy à Breilly* » a fait l'objet d'un DOCOB. L'analyse porte sur les éléments du DOCOB et ceux du Format Standard de Données du site Natura 2000 (FSD) de l'INPN.

Ce site a été initialement proposé comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en janvier 1996. Il a été désigné comme ZPS par arrêté ministériel en février 2007. Il couvre une superficie de 5 243 ha (selon le Formulaire Standard de Données -FSD, version mars 2015).

1.7.1.1 Caractéristiques générales du site

Le site est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 40 %
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 20 %
- Pelouses sèches, Steppes 10 %
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 5 %
- Prairies améliorées 5 % N15 : Autres terres arables 4 %
- Forêts caducifoliées 10 % N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 5 %
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1 %

1.7.1.2 Qualité et importance du site

Les intérêts spécifiques sont en conséquence nombreux et élevés, surtout floristiques :

- plantes supérieures avec 20 espèces protégées,
- nombreuses plantes rares et menacées, diversité du cortège des tourbières alcalines et des populations pelousaires,
- présence d'une espèce de la directive (Sisymbrium supinum).
- Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes
- Richesse en orchidées : populations stables d'X *Orchiaceras spurium*
- intérêts ornithologiques : - avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauvettes, ardéidés) -plusieurs oiseaux sont menacés au niveau national -site inventorié en ZICO
- autres intérêts faunistiques : - entomologiques (nombreux insectes menacés ?....) - - batrachologiques (diversité et taille des populations, présence du *Triturus cristatus* inscrit à l'annexe II de la directive,...).

1.7.1.3 Description du site

Vaste ensemble humide tourbeux, qui, complété par le site des "Marais de Mareuil-Caubert", forme le "supersite" de la Basse Somme entre Amiens et Abbeville. L'éventail des habitats aquatiques, amphibies, hygrophiles à mésohygrophiles du lit majeur tourbeux de la Somme est complété par deux coteaux en continuité caténale et une petite vallée affluente. La complémentarité du système humide de grande vallée tourbeuse, du système hygrophile de petite vallée et xérophile des versants en font une situation particulièrement représentative et exemplaire des grandes vallées du plateau picard.

L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluviatile, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux, liée aux équilibres trophiques, hydriques, biologiques, aux flux climatiques et migratoires ; ainsi, le mésoclimat submontagnard particulier qui baigne les coteaux calcaires, dépend directement de l'hygrométrie et des brumes dégagées ou piégées par le fond de vallée. Cependant, ce mésoclimat, bien moins différencié ici qu'en amont d'Amiens, s'atténue progressivement avec l'élargissement de la vallée et la proximité de la mer. Sur le plan géomorphologique, la Somme, dans cette partie, développe un exemple typique et exemplaire de large vallée tourbeuse en U à faible pente. L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par des affinités continentales atténuées.

Le système alluvial tourbeux alcalin de type transitoire subatlantique-subcontinental de la Basse Somme présente un cortège typique et représentatif de milieux. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants et aux petites vasques à Utricularia minor, ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de pré oligotrophe tourbeux alcalin subatlantique subcontinental. Associés au fond humide de la vallée et en étroite dépendance des conditions mésoclimatiques humides créées, les versants complètent le complexe valléen par un ensemble de pelouses, ourlets et fourrés calcicoles où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards. Sur les craies dénudées, les groupements pionniers hébergent parfois Sisymbrium supinum.

Vulnérabilité : Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, le système tourbeux alcalin est marqué par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux circulantes de la Somme, par un envasement généralisé des espaces aquatiques, par la régression du réseau prairial, l'extension des cultures (maïs), de la populiculture et du mitage.

1.7.1.4 Habitats d'intérêt communautaire

Le tableau 3 met en évidence 15 habitats d'intérêt communautaire évoluant majoritairement dans un contexte valléen humide (lit majeur et lit mineur avec versants associés).

Tableau 3 – Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		1 (0,07 %)		G	A	C	B	B
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		2,5 (0,17 %)		G	B	C	B	B
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		554 (38,13 %)		G	B	C	C	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		16,5 (1,14 %)		G	C	C	C	C
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		5 (0,34 %)		G	A	C	B	B
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		46 (3,17 %)		G	C	C	C	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		2,5 (0,17 %)		G	C	C	C	C
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		257 (17,69 %)		G	A	C	A	A
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		15 (1,03 %)		G	B	C	B	B
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		0,01 (0 %)		G	A	C	A	B
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	0,05 (0 %)		P	B	C	B	B
7230 *Tourbières basses alcalines*		31 (2,13 %)		G	B	C	C	C
8160	X	2		G	B	C	C	C

- 4/12 -

Date d'édition : 13/07/2018
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200355

Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard		(0,14 %)						
91D0 *Tourbières boisées*	X	2,5 (0,17 %)		G	B	C	B	B
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	50 (3,44 %)		G	B	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Source -Extrait du FSD de l'INPN

1.7.1.5 Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire

Le FSD fait état de 14 espèces animales et végétales (tableau 4) :

- 3 espèces végétales : Sisymbre couché, Liparis de Loesel et Ache rampante ;
- 2 mollusques : Vertigo de Des Moulins et planorbe naine (Mollusque),
- 3 insectes Cordulie au corps fin (libellule), Lucane cerf-volant (coléoptère) et Ecaille chinée (papillon)
- 2 poissons : la Lamproie de Planer et la Bouvière
- 1 amphibien : le Triton crêté
- 3 chauves-souris : Grand rhinolophe, Grand murin et Murin à oreille échancrée

Tableau 4 - Espèces de la ZSC FR 2200355 inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1041	*Oxygastra curtisii*	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	D			
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	P	DD	D			
A	1166	*Triturus cristatus*	p			i	P	M	C	C	C	C
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	w	1	5	i	P	M	C	C	C	C
M	1321	*Myotis emarginatus*	w	1	5	i	P	M	C	C	C	C
M	1324	*Myotis myotis*	w	1	6	i	P	M	C	C	C	C
P	1493	*Sisymbrium supinum*	p			i	P	G	C	B	B	B
P	1614	*Helosciadium repens*	p	0	3	area	P	G	C	C	C	C
P	1903	*Liparis loeselii*	p			i	P	G	C	B	C	B
I	4056	*Anisus vorticulus*	p			i	P	DD	C	C	C	C

Date d'édition : 13/07/2018
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200355

F	5339	*Rhodeus amarus*	p			i	P	DD	D			
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M ="«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Source -Extrait du FSD de l'INPN

1.7.2 Le site Natura 2000 « Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie FR 2200356 »

La périphérie du site de projet se situe au plus près de la périphérie de cette zone à 1,5 km

Le site Natura 2000 FR2200356 « *Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie* » a fait l'objet d'un DOCOB. L'analyse porte sur les éléments du DOCOB et ceux du Format Standard de Données du site Natura 2000 (FSD) de l'INPN.

Ce site a été initialement proposé comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en janvier 1996. Il a été désigné comme ZSC par arrêté ministériel en décembre 2008. Il couvre une superficie de 525 ha (selon le Formulaire Standard de Données -FSD, version juillet 2012).

1.7.2.1 Caractéristiques générales du site

Le site est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 25 %
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 25 %
- Pelouses sèches, Steppes 3 % N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 20 %
- Prairies améliorées 10 % N16
- Forêts caducifoliées 10 %
- Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 5 %
- Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines) 2 %

1.7.2.2 Qualité et importance du site

Les intérêts spécifiques sont nombreux et élevés, surtout floristiques :

- plantes supérieures avec 10 espèces protégées
- diverses plantes rares et menacées
- cortège des tourbières alcalines
- présence d'espèces à aire très fragmentée en raison de leur disparition générale (*Nymphoides peltata*, *Oenanthe fluviatilis*)
- bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes
- avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauvettes, ardéidés) plusieurs oiseaux menacés au niveau national (ZICO)
- entomologiques : plusieurs insectes menacés dont un papillon de la directive (*Lycaena dispar*)
- batrachologiques : plusieurs espèces de la directive dont le Triton crêté.

NB : Lycaena dispar n'est ni mentionné au FSD, ni au DOCOB.

1.7.2.3 Description du site

Site éclaté de la Moyenne vallée de la Somme en plusieurs noyaux intégrant quelques aspects originaux du val de Somme : les Hortillonnages et le Marais de Daours. Le tronçon est de morphologie et d'affinités biogéographiques intermédiaires entre la basse vallée élargie et sublinéaire et la moyenne vallée méandreuse.

Les noyaux valléens de biotopes tourbeux alcalins de la Somme, à caractère subatlantique/subcontinental donnent bien entendu la toile de fond du site avec sa mosaïque d'étangs, de tremblants, de roselières, de saulaies et de boisements tourbeux plus matures. Les

habitats turficoles basiphiles, en particulier les herbiers aquatiques, les herbiers de chenaux, les voiles flottants de lentilles, les bordures amphibies à Eleocharis acicularis sont particulièrement bien représentés ici. Quelques noyaux d'acidification superficielle de la tourbe conduisent à la formation d'habitats acidophiles ombrogènes d'intérêt exceptionnel avec diverses sphaignes, notamment la Boulaie à sphaignes et Dryopteris à crêtes.

Aux extrémités du site, deux ensembles particuliers :

- les hortillonnages d'Amiens, exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturaux (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques ;

- le marais de Daours, ensemble de prés paratourbeux subatlantiques-subcontinentaux du Selino carvifoliae - Juncetum subnodulosi, dominés par une falaise abrupte d'éboulis calcaires à affinités submontagnardes et thermophiles.

Vulnérabilité : La régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été gravement accélérés par la pollution du cours de la Somme et les envasements qui l'accompagnent. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière passe obligatoirement par un rajeunissement structural du système et la restauration de pratiques d'exportation de la matière organique telles que fauche avec enlèvement des foins, pâturage extensif, tourbage. Cet équilibre pour être efficace ne peut se concevoir globalement qu'à l'échelle de l'ensemble de la vallée et de son bassin versant, puis à l'échelle de chaque marais et de sa périphérie. Un tel projet est actuellement en place sur le site du marais communal de Blangy-Tronville protégé par un arrêté de biotope.

1.7.2.4 Habitats d'intérêt communautaire

Le tableau 5 met en évidence 11 habitats d'intérêt communautaire évoluant majoritairement dans un contexte valléen humide (lit majeur et lit mineur avec versants associés).

Tableau 5 – Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,01 *(0 %)*		P	A	C	B	B
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		1 *(0,19 %)*		G	B	C	B	B
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		125 *(23,81 %)*		G	B	C	C	C
3160 *Lacs et mares dystrophes naturels*		0,01 *(0 %)*		G	B	C	B	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		20 *(3,81 %)*		G	C	C	C	C
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		3 *(0,57 %)*		G	B	C	C	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		42,01 *(8 %)*		G	A	C	A	A
7230 *Tourbières basses alcalines*		6,5 *(1,24 %)*		G	C	C	C	C
91D0 *Tourbières boisées*	X	0,32 *(0,06 %)*		G	B	C	B	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	5 *(0,95 %)*		G	B	C	B	B
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	4 *(0,76 %)*		G	B	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .

1.7.2.5 Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire

Le FSD fait état de 7 espèces animales et végétales (tableau 6) :

- 1 espèce végétale : Liparis de Loesel et Ache rampante
- 3 mollusques : Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit et Planorbe naine
- 2 insectes Cordulie au corps fin (libellule) et Ecaille chinée (papillon)
- 1 poisson : la Bouvière

Tableau 6 - Espèces de la ZSC FR 2200356 inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1014	*Vertigo angustior*	p			i	P	M	C	C	C	C
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p			i	P	G	C	B	C	B
I	1041	*Oxygastra curtisii*	p			i	P	G	C	B	C	B
P	1903	*Liparis loeselii*	p			i	P	G	C	B	C	B
I	4056	*Anisus vorticulus*	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	5339	*Rhodeus amarus*	p			i	P	DD	D			
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	P	P	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

1.7.3 Le site Natura 2000, Moyenne vallée de Somme FR2200357

La périphérie du site de projet se situe au plus près de la périphérie de cette zone à 10,3 km

Le site Natura 2000 FR2200357 « *Moyenne Somme* » a fait l'objet d'un DOCOB. L'analyse porte sur les éléments du DOCOB et ceux du Format Standard de Données du site Natura 2000 (FSD) de l'INPN.

Ce site a été initialement proposé comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en janvier 1996. Il a été désigné comme ZSC par arrêté ministériel en décembre 2008. Il couvre une superficie de 1 825 ha (selon le Formulaire Standard de Données -FSD, version janvier 2015).

1.7.3.1 Caractéristiques du site

Le site est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 15 %
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 35 %
- Pelouses sèches, Steppes 14 %
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 1 %
- Forêts caducifoliées 30 %
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 4 %
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1 %

1.7.3.2 Qualité et importance

Les intérêts spécifiques sont nombreux et élevés, surtout floristiques :

- plantes supérieures avec 16 espèces protégées
- nombreuses plantes rares et menacées
- diversité du cortège des tourbières alcalines et des pelouses calcaires
- isolats et limites d'aire
- diversité génétique des populations pelousaires
- présence d'une espèce de la directive : *Sisymbrium supinum*
- Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes
- -Richesse en orchidées
- Intérêts faunistiques : - ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauvettes, Blongios nain)
- plusieurs oiseaux menacés au niveau national (ZICO et ZPS pour partie)
- entomologiques : plusieurs insectes menacés dont odonate de la DHFF (*Oxygastra curtisii*)
- herpétologiques avec d'importantes populations de Vipère péliade
- malacologiques : 3 espèces de la Directive (*Vertigo moulinsiana*, *Anisus vorticulus*, *Vertigo angustior*)

1.7.3.3 Description du site

Ce long tronçon de la vallée de la Somme comporte la zone des méandres d'axe général est/ouest entre Corbie et Péronne. L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluviatile, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux, liée aux équilibres trophiques, hydriques, biologiques, aux flux climatiques et migratoires ; ainsi, le mésoclimat submontagnard particulier qui baigne les coteaux calcaires, dépend directement de l'hygrométrie et des brumes dégagées ou piégées

par le fond de la vallée. La Somme, dans cette partie, développe un exemple typique et exemplaire de large vallée en U à faible pente. L'expression du système tourbeux alcalin est marqué par des affinités continentales sensibles, croissantes d'ailleurs en remontant la vallée, par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux circulantes de la Somme, par un envasement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs, de tourbières, de marais fauché et pâturé, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les habitats de prés paratourbeux, de bas-marais et de moliniaies turficoles). Avec cette dynamique, la multiplication de situations ombrogènes avec acidification superficielle des tourbes basiques, génère un complexe d'habitats acidoclines à acidiphiles exceptionnel, notamment de bétulaies à sphaignes et *Dryopteris cristata*, en cours d'extension, voire de généralisation dans certains secteurs.

Ailleurs, le système alluvial tourbeux alcalin de type transitoire subatlantique-subcontinental de la Moyenne Somme présent un cortège typique et représentatif de milieux. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de prés oligotrophes tourbeux alcalin subatlantique subcontinental. Associés au fond humide de la vallée et en étroite dépendance des conditions mésoclimatiques humides créées, les versants offrent par le jeu des concavités et des convexités des méandres, un formidable et original ensemble diversifié d'éboulis, pelouses, ourlets et fourrés calcicoles d'affinités submontagnardes, opposant les versants froids aux versants bien exposés où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards. Xérosère des versants et hygrosère tourbeuse donnent à ce secteur de la Somme, une configuration paysagère et coenotique de haute originalité et étroitement dépendante des conditions géomorphologiques et climatiques caténales.

Vulnérabilité : Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été gravement accélérés par la pollution du cours de la Somme et les envasements qui l'accompagnent. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. Pour être efficace, la gestion des habitats ne peut se concevoir globalement qu'à l'échelle de l'ensemble de la vallée et de son bassin versant, puis à l'échelle de chaque marais

1.7.3.4 Habitats d'intérêt communautaire

Le tableau 7 met en évidence 17 habitats d'intérêt communautaire évoluant majoritairement dans un contexte valléen humide (lit majeur et lit mineur avec versants associés).

Tableau 7– Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,11 (0,01 %)		G	B	C	B	B
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0,35 (0,02 %)		P	A	C	C	C
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		49,51 (2,71 %)		G	A	C	A	A
3160 *Lacs et mares dystrophes naturels*		0,11 (0,01 %)		P	A	C	C	C
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		0,01 (0 %)		P	C	C	A	B
3270 *Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.*		0,04 (0 %)		P	C	C	C	C
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		4,23 (0,23 %)		G	C	C	C	C
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		72,73 (3,99 %)		G	A	C	A	A
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		10,55 (0,58 %)		G	B	C	B	B
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		25,39 (1,39 %)		G	C	C	B	C
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		0,02 (0 %)		G	A	C	A	A
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	0,04 (0 %)		G	A	C	B	B
7230		127,58		G	A	C	A	A

Tourbières basses alcalines		(6,99 %)						
8160 *Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*	X	0,23 (0,01 %)		G	A	B	A	A
91D0 *Tourbières boisées*	X	0,3 (0,02 %)		G	A	C	A	A
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	88,4 (4,84 %)		G	B	C	C	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		40,58 (2,22 %)		G	A	C	A	A

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

1.7.3.5 Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire

Le FSD fait état de 6 espèces animales et végétales (tableau 8) :

- 2 mollusques : Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit
- 2 insectes Cordulie au corps fin (libellule) et Ecaille chinée (papillon)
- 1 poisson : la Bouvière
- 1 amphibien : Triton crêté

Tableau 8 - Espèces de la ZSC FR 2200357 inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1014	*Vertigo angustior*	p			i	P	M	C	C	C	C
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p			i	P	G	C	A	C	A
I	1041	*Oxygastra curtisii*	p			i	P	M	C	B	C	B
A	1166	*Triturus cristatus*	p			i	P	DD	D			
F	5339	*Rhodeus amarus*	p			i	P	DD	D			
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :**G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.

1.7.4 Le site Natura 2000 « Tourbières et Marais de l'Avre FR2200359 »

La périphérie du site de projet se situe au plus près de la périphérie de cette zone à 1,25 km

Le site Natura 2000 FR2200359 « *Tourbières et marais de l'Avre »* a fait l'objet d'un DOCOB. L'analyse porte sur les éléments du DOCOB et ceux du Format Standard de Données du site Natura 2000 (FSD) de l'INPN.

Ce site a été initialement proposé comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en mars 1999. Il a été désigné comme ZSC par arrêté ministériel en décembre 2008. Il couvre une superficie de 322 ha (selon le Formulaire Standard de Données -FSD, version aout 2014).

1.7.4.1 Caractéristiques du site

Le site est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 30 %
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, 25 %
- Pelouses sèches, Steppes 10 %
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 10 %
- Forêts caducifoliées 20 %
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) 4 %
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 1 %

1.7.4.2 Qualité et importance

Particularités des cortèges floristiques :

- nombreuses plantes rares et menacées,
- 16 espèces protégées,
- flore aquatique particulièrement riche et exemplaire pour le plateau picard,
- deux disparitions récentes dont le rarissime *Huperzia selago*.

Intérêts faunistiques :

- entomologiques : notamment en Lépidoptères avec de nombreuses espèces rares dont le Lycaena dispar, et une grande diversité d'odonates
- ornithologiques : avifaune paludicole avec plusieurs oiseaux menacés au niveau national (site pour partie en ZICO).

1.7.4.3 Description du site

Le site comprend trois unités tourbeuses de la vallée de l'Avre : tourbière de Boves et prairies de Fortmanoir, Marais de Thézy-Glimont, Marais de Moreuil avec le coteau crayeux adjacent de Génonville. La vallée de l'Avre (affluent de la Somme) présente les mêmes systèmes alluviaux tourbeux alcalins de type transitoire subatlantique que ceux de la vallée médiane de la Somme. L'intérêt du site est qu'il condense en un espace relativement restreint l'éventail des potentialités aquatiques, amphibies et hygrophiles du système, grâce à un réseau bien préservé d'étangs, vases et tremblants tourbeux, roselières, cariçaies et stades de boisement. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de tourbière active alcaline et de pré oligotrophe tourbeux alcalin subatlantique subcontinental.

Une autre originalité est la juxtaposition de deux voies évolutives des systèmes tourbeux alluviaux dans une même unité biogéographique, l'une répandue et restant alcaline, l'autre par suite de processus ombrogènes aboutissant à un système acidiphile ombrotrophe par taches (notamment la Boulaie à sphaignes et Dryopteris à crêtes).

En outre, la présence d'un coteau calcaire en périphérie du marais de Moreuil, apporte d'intéressantes complémentarités coenotiques, floristiques et faunistiques.

Vulnérabilité : Actuellement, les marais de l'Avre ne fonctionnent plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, les phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles indiquent les tendances évolutives générales des marais. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière passe obligatoirement par un rajeunissement structural du système et la restauration de pratiques d'exportation de la matière organique telles que fauche avec enlèvement des foins, pâturage extensif, tourbage. Cet équilibre pour être efficace ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'ensemble des marais et de leur périphérie. Un tel projet est actuellement en place sur le site de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Ladre à Boves et devrait être étendu aux autres marais

1.7.4.4 Habitats d'intérêt communautaire

Le tableau 9 met en évidence 14 habitats d'intérêt communautaire évoluant majoritairement dans un contexte valléen humide (lit majeur et lit mineur avec versants associés).

Tableau 9 –Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		2,11 (0,66 %)		M	B	C	B	B
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		10,62 (3,3 %)		M	B	C	B	B
3160 *Lacs et mares dystrophes naturels*		0,24 (0,07 %)		M	B	C	B	B
3260 *Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion*		2,98 (0,93 %)		G	B	C	B	B
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		3,06 (0,95 %)		M	A	C	B	A
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		0,49 (0,15 %)		M	A	C	B	A
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		37,2 (11,55 %)		M	C	C	B	C
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		1,46 (0,45 %)		G	B	C	B	B
7140 *Tourbières de transition et tremblantes*		0,09 (0,03 %)		M	B	C	C	B
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	0,18 (0,06 %)		M	B	C	B	B
7230 *Tourbières basses alcalines*		7,15 (2,22 %)		M	A	C	B	B
91D0 *Tourbières boisées*	X	1,29 (0,4 %)		M	A	C	A	A
9130		3		G	B	C	B	B

Date d'édition : 13/07/2018
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200359

Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		(0,93 %)						
9160 *Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli*		50,42 (15,66 %)		G	B	C	B	B

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

1.7.4.5 Espèces végétales et animales d'intérêt communautaire

Le FSD fait état de 11 espèces animales et végétales (tableau 10) :

- 3 mollusques : Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit et Planorbe naine
- 3 insectes : Cordulie au corps fin, Leucorrhine à gros thorax (libellules) et Ecaille chinée (papillon)
- 1 poisson : la Bouvière
- 4 chauves-souris : Grand rhinolophe, Grand Murin, Murin à oreille échancrée, Murin de Bechstein

Tableau 10 - Espèces de la ZSC FR 2200357 inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1014	*Vertigo angustior*	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p			i	P	DD	C	B	C	C
I	1041	*Oxygastra curtisii*	p			i	P	DD	C	B	B	B
I	1042	*Leucorrhinia pectoralis*	p			i	P	G	C	C	B	B
M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	p			i	P	DD	C	C	C	B
M	1321	*Myotis emarginatus*	p			i	P	DD	C	C	C	B
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	P	DD	C	C	C	B
M	1324	*Myotis myotis*	p			i	P	DD	C	C	C	B
I	4056	*Anisus vorticulus*	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	5339	*Rhodeus amarus*	p			i	P	DD	C	C	B	B
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	P	DD	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

- 4/10 -

Date d'édition : 13/07/2018
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2200357

- **Qualité des données** :G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

2 ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES DU RESEAU NATURA 2000 IDENTIFIES DANS UN RAYON DE 20 KM AU TOURS DU SITE DE PROJET

2.1 Evaluation des incidences du projet sur la ZPS FR2212007 « Etangs et marais du bassin de la Somme »

L'aire d'étude est située à 1,4 km de la limite la plus proche de cette ZPS.

Code	Espèces	Représentativité des habitats d'espèces	Enjeu sur le site FR2212007	Présence sur la commune d'Allonville et dates de la dernière observation	Aire évaluation spécifique	Distance (km)
A021	Butor étoilé	Très faible	Majeur	-	2	3,8
A022	Blongios nain	Très forte	Important	-	2	2,5
A023	Bihoreau gris	Très faible	Moyen	-	2	3
A026	Aigrette garzette	NA	NP	-	2	3
A027	Grande aigrette	NA	NP	-	2	1,6
A029	Héron pourpré	Très faible	Moyen	-	6	2,7
A031	Cigogne blanche	Très faible	Important	-	5	>20
A072	Bondrée apivore	Moyenne	NP	2012-2019	3	3
A073	Milan noir	NA	Important	-	4	4
A081	Busard des roseaux	Forte	Important	-	2	3,8
A082	Busard Saint-Martin	NA	NP	2019	2	1,4
A084	Busard cendré	NA	NP	-	2	7
A119	Marouette ponctuée	NA	Majeur	-	2	>20
A193	Sterne pierregarin	Très faible	Moyen	-	2	>20
A229	Martin pêcheur d'Europe	Très forte	NP	-	1	1,5
A272	Gorge bleue à miroir	Très forte	Moyen	-	1	2,6
A338	Pie-grièche écorcheur	Très forte	NP	-	2	7

Légende des aires d'évaluation spécifique

1 : 1km autour des sites de reproduction - **2** : 3 km autour des sites de reproduction
3 : 3,5 km autour des sites de reproduction - **4** : 10 km autour des sites de reproduction
5 : 15 km autour des sites de reproduction - **6** : A définir au cas par cas, notamment en fonction de l'existence réel de phénomènes de concentration et de la proximité d'axes migratoires

17 espèces aviaires inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux sont à l'origine de la désignation de la ZPS FR2212007.

Clic nat (PICARDIE-NATURE) mentionne deux espèces sur le territoire d'Allonville sur les 17 citées pour la ZPS : Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

La probabilité de reproduction de ces oiseaux est probable sur le site. Cependant, les bois et les espaces cultivés ne sont pas touchées par le projet de PLU.

Le projet n'entrainera pas de destruction d'individus d'oiseaux, d'altération ou de modifications des habitats de reproduction à court et moyen terme, temporaire et permanent.

Tableau 11 - Listes des habitats naturels présents dans un rayon de 20 km autour de la zone de projet

Dénomination de la zone Natura 2000	Espèces ou habitats naturels du FSD (1) et/ou du DOCOB (2) ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Code intitulé des habitats élémentaires	Aire d'évaluation spécifique (3)	Projet compris dans l'aire d'évaluation spécifique	Incidence
ZPS FR2212007 Etangs et marais du Bassin de la Somme	Butor étoilé	A021	3 km autour des sites de reproduction	**Non** - Enjeu majeur et faible représentativité des habitats sur le site Natura 2000. Contacts situés à 3,8 km du projet dans une large vallée humide (Somme)	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Blongios nain	A022		**Oui** - Enjeu important et très forte représentativité des habitats sur le site Natura 2000 mais situé à 2,5 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Pas de relation directe ou indirecte avec l'écologie de l'espèce.	Pas d'incidence directe ou indirecte car le site de projet se situe sur un plateau avec un bassin versant se déversant en aval des zones de contact.
	Bihoreau gris	A023		**Non** - Enjeu majeur et faible représentativité des habitats sur le site Natura 2000. Contacts situés à 3 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Aigrette garzette	A026		**Non** - Enjeu majeur et représentativité des habitats non évaluée sur le site Natura 2000. Contacts situés à 3 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Grande aigrette	A027		**Oui** - Enjeu majeur et représentativité des habitats non évaluée sur le site Natura 2000. Contacts situés à 1,6 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur	Pas d'incidence directe ou indirecte car le site de projet se situe sur un plateau avec un bassin versant se déversant en aval des zones de contact.
	Cigogne blanche	A031	15 km autour des sites de reproduction	**Oui**. Enjeu important sur le site mais plus de 20 km. Présence sur le site de projet mais en migrateur irrégulier. Non nicheur	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Bondrée apivore	A072	3,5 km autour des sites de reproduction	**Oui** - Enjeu non évalué et représentativité des habitats moyenne sur le site Natura 2000. Contacts situés à 3 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Milan noir	A073	10 km autour des sites de reproduction	**Oui** - Enjeu important et représentativité des habitats moyenne sur le site Natura 2000. Contacts situés à 4 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Busard des roseaux	A081	3 km autour des sites de reproduction	**Non** - Enjeu important et représentativité forte des habitats sur le site Natura 2000. Contacts situés à 3,8 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur	Pas d'incidence directe ou indirecte car le site de projet se situe sur un plateau avec un bassin versant se déversant en aval des zones de contact.
	Busard Saint-Martin	A082		**Oui** - Enjeu et représentativité des habitats non évalués sur le site Natura 2000. Contacts situés à 1,4 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur	Pas d'incidence directe ou indirecte.
	Busard cendré	A084		**Non** - Contacts situés à 7 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur.	Pas d'incidence directe ou indirecte.
	Martin pêcheur d'Europe	A229	1km autour des sites de reproduction	**Oui** Enjeu non évalué et représentativité des habitats très forte sur le site Natura 2000. Contacts situés à 1,5 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur	Pas d'incidence directe ou indirecte Oiseau strictement inféodé aux zones humides et la zone de projet n'est pas en communication hydraulique avec le site Natura 2000.
	Gorge bleue à miroir	A272	1km autour des sites de reproduction	**Non** - Contacts situés à 2,6 km du projet dans une large vallée humide (Somme). Non nicheur.	Pas d'incidence directe ou indirecte Oiseau strictement inféodé aux zones humides et la zone de projet n'est pas en communication hydraulique avec le site Natura 2000.
	Pie-grièche écorcheur	A338	3 km autour des sites de reproduction	**Non** - Contacts situés à 7 km du projet dans une large vallée humide (Somme).	Pas d'incidence directe ou indirecte

1 – FSD – Formulaire Standard de Données
2 – DOCOB – **Doc**ument d'**ob**jectifs
3 : Aire d'évaluation spécifique : Pour chaque espèce et/ou habitat naturel d'intérêt communautaire, cette aire comprend les surfaces d'habitats comprises en site Natura 2000 mais peut comprendre également des surfaces hors périmètre Natura 2000 définies d'après les rayons d'action, les tailles des domaines vitaux.

2.2 Evaluation des incidences du projet sur les ZSC

Les ZSC font l'objet d'habitats inscrits à l'annexe 1 et d'espèces animales et végétales inscrites aux annexes II de la Directive habitats. Nous traiterons d'abord les habitats d'une manière globale sur les quatre ZSC (tableau 12) puis les espèces animales et végétales (tableau 13).

2.2.1 Incidences sur les habitats

Le tableau 12 regroupe les analyses habitat par habitat pour les quatre ZSC relevées dans le rayon de 20 km autour du projet.

34 types d'habitats végétaux ont été à l'origine de la désignation des ZSC. Les habitats se regroupent en deux systèmes naturels :

1. Les espèces aquatiques et amphibies du lit mineur et du lit majeur.
2. Les coteaux thermophiles riches en pelouse et bois secs des vallées.

Les habitats végétaux sont des communautés végétales regroupant des plantes qui évoluent ensemble sous des critères bioclimatiques et pédologiques. Contrairement aux espèces animales, les végétaux sont très peu mobiles. Si bien que l'atteinte de leur intégrité écologique ne peut intervenir que localement sur le lieu de présence des habitats.

A moins d'intervenir directement sur l'habitat en place, il est difficile de leur porter atteinte lorsque la distance devient importante. Le km peut déjà être une distance suffisante pour ne produire aucun effet. Les recommandations des aires spécifiques relevées sont de deux ordres :

1. Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
2. 3 km autour du périmètre de l'habitat

Le tableau 12 met en évidence

- que les 23 types d'habitats du système humide relèvent ainsi de Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
- que les 11 types habitats du système calcicole et crayeux relèvent de la seconde recommandations

Dans les deux cas, le site de projet situé sur un plateau agricole en mode intensif ne peut produire une incidence sur

les 23 types d'habitats des zones humides car aucun linéaire hydraulique naturel n'est en communication avec les vallées de la Somme et de l'Avre, que le projet ne vise pas à modifier l'écoulement des eaux superficielles et souterraines qui pourraient porter atteinte par abaissement de nappe ou inondation des habitats concernés

Que les 11 types d'habitats des milieux calcaires sont tous en dehors des 3 km de précaution envisagé par les aires d'évaluation spécifique.

Le PLU d'Allonville n'aura donc aucune incidence sur les 34 habitats naturels relevés sur les 4 ZSC présentes dans un rayon de 20 km.

2.2.2 Incidences sur les espèces végétales et animales

Le tableau 13 regroupe les analyses des espèces végétales et animales pour les quatre ZSC relevées dans le rayon de 20 km autour du projet. Sont concernées :

3 espèces végétales : Liparis de Loesel et Ache rampante (zone humide) et Sisymbre couché (colluvions des coteaux calcaires).

Sur les **18 espèces animales** d'intérêt patrimoniale de niveau européen, 12 espèces animales qui sont principalement inféodées aux zones humides. Il s'agit des espèces suivantes :

Les espèces végétales :

- Ache rampante (*Apium repens*).
- Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*).
- Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*).

Les espèces animales :

Poissons
- Bouvière (*Rhodeus amarus*).
- Chabot (*Cottus gobio*).
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*).

Mollusques
- Planorbe naine (*Anisus vorticulus*).
- Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*).
- Vertigo étroit (*Vertigo angustior*).

Amphibiens
- Triton crêté (*Triturus cristatus*).

Insectes
- Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).
- Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*).

A partir du moment où la zone de projet n'est pas en communications avec les réseaux hydrauliques de la Vallée de l'Avre et de la vallée de la Somme et que les surfaces des habitats du site de projet ne sont pas favorables à la reproduction desdites espèces, l'incidence du projet sur ces espèces est nulle que ce soit de manière directe et indirecte, temporaire et permanente.

Sur les 18 espèces animales d'intérêt patrimoniale de niveau européen, 6 espèces se développent dans des milieux divers.

Le Lucane cerf-volant (saproxylique stricte) est inféodés à la chênaie principalement. Il n'a pas été mis en évidence dans le bois du Grassouillet car le chêne n'est pas l'essence dominante. Sa niche écologique est relativement réduite et les populations sont souvent le siège d'un bois où les arbres sont âgés et en voie de dépérissement. Le projet n'aura pas d'incidence sur les populations de la vallée de la Somme où il n'a été qu'observé une seule fois dans les marais boisé. Le Lucane est souvent l'hôte de vieux arbres qui peuplent les parcs de grandes demeures située dans la vallée de la Somme. Il n'est pas signalé de la Vallée des sites de la Vallée de l'Avre.

Insectes

L'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) – Pas de commentaire sur une espèce dont l'intérêt ne porte que sur la sous-espèce endémique sur l'île de Rhodes (Grèce).

Les quatre autres espèces sont des Chauves-souris qui présentent de grands rayons d'action pour accomplir leur cycle biologique.

- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Grand Murin (*Myotis myotis*) ;
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)

Ces espèces demandent une évaluation sur une aire de 5 kilomètres autour des gîtes de parturition et 10 kilomètres autour des gîtes d'hibernation.

Grand Murin (*Myotis myotis*) : l'espèce semble relativement bien répartie sur les 3 départements picards. En revanche, les effectifs en hibernation sont toujours très faibles. Quelques colonies importantes sont connues dans l'Oise et dans la Somme même si la plus importante d'entre elles située dans le château de Compiègne a presque totalement disparue suite à une épidémie

Vespertilion à oreilles échancrées : l'espèce est notée dans les 3 départements en hibernation. Les données d'estivage sont rares et concernent essentiellement le département de la Somme.

Murin de Bechstein : cette espèce forestière est contactée en hibernation de manière très ponctuelle dans les 3 départements. En outre, en raison de son exigence en matière de vieux massifs boisés et en raison de la gestion défavorable de son habitat forestier, le Murin de Bechstein est en danger en Picardie.

Grand Rhinolophe : les observations de Grand rhinolophe sont essentiellement localisées dans la partie centrale de l'Aisne. Un petit noyau de population est également noté dans la Somme sur le secteur de la vallée du Liger et de la Bresle.

De ces quatre espèces aucune n'a été observé sur le site de projet. Considérant que ces espèces peuvent effectuer de longue distance au cours de leur déplacement et que les deux vallées sont relativement proches, il se peut que des individus traversent le site de projet en quête de nourriture.

L'incidence sur les populations de chauves-souris des espèces en question est très faible voire nulle.

4 CONCLUSION SUR LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPECES PRESENTES DANS LES ZSC

Le PLU d'Allonville n'est pas situé dans une zone Natura 2000.

Dans un rayon de 20 km, ont été identifiées 5 zones appartenant au réseau Natura 2000 : une Zone de Protection Spéciale et quatre Zones Spéciales de Conservation.

Les 4 ZSC font état de 34 habitats inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats dont 23 dépendent de zone humide et 11 de coteaux calcaires. L'analyse de l'incidence du projet sur les habitats ne montre aucune incidence.

Les 4 ZSC font état de 3 espèces végétales communautaires dont les populations sont si éloignées du site qu'aucune incidence du projet ne pèse sur elles.

Les 4 ZSC font état de 18 espèces animales communautaires dont 14 espèces ne présentent pas d'incidence. Les quatre autres espèces sont des chauves-souris qui relèvent d'une incidence très faible en raison du grand rayon d'action qu'observent ces chauves-souris au cours de leurs déplacements.

Les **incidences directes** attendues sur l'ensemble des sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km autour du projet **sont globalement nulles** puisqu'aucune emprise du projet ne se situe dans une zone classée au titre des directives « Habitats » et/ou « Oiseaux » (la zone Natura 2000 se situant à 1000 mètres environ de l'emprise du site de projet).

Les **éventuelles incidences indirectes** sur les sites Natura 2000 concernés ici sont liées principalement à la notion de **distance** (prise en compte des aires d'évaluation spécifique) afin de savoir si le projet de **PLU d'Allonville** peut engendrer une perturbation indirecte des habitats terrestres ou aquatiques des espèces retenues (aire d'évaluation spécifique comprise, en partie, dans le périmètre d'emprise du projet).

Il s'agit également de savoir si le projet peut engendrer une perte d'habitats de chasse en dehors des sites Natura 2000 (perte de surface et/ou de fonctionnalité) ou une destruction directe ou indirecte des espèces. **Après analyse, la ZPS fait état de 17 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux dont 6 espèces d'oiseaux montrent un recouvrement de l'aire d'évaluation spécifique avec celle du projet. L'analyse de l'incidence du projet sur le peuplement d'oiseaux ne montre aucune incidence.**

Il peut être clairement conclu que la nature du projet (OAP et 3 dents creuses) n'impactant pas les habitats de reproduction des oiseaux en question n'aura **pas d'incidence indirecte négative sur les espèces retenues.**

Par conséquent, le projet de PLU d'Allonville ne présente pas ou une très faible incidence directe, indirecte, temporaire et permanente sur la ZPS et les ZSC identifiées dans le rayon de 20 km autour du site de projet.

Tableau 12 – Analyse des aires spécifiques des habitats naturels présents dans un rayon de 20 km qui croisent le site de projet

Habitats de la Directive Habitat recensés sur les sites	Code Natura 2000	Enjeux de conservation	Aires d'évaluation spécifique sur les quatre ZSC comprises dans le rayon de 20 km autour du projet			
			FR2200355	FR2200356	FR2200359	FR2200357
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique planitiaire des régions continentales, des Littorelletea uniflorae	3130.2	Majeur	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat			
Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des IsoetoJuncetea	3130.5	Majeur				
Communautés à Characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	3140.1	Majeur				
Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	3150.1	Important				
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	3150.2					
Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottants à la surface de l'eau	3150.3	Moyen				
Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais nature	3150.4	Important				
Mares dystrophes naturelles	3160.1	Majeur	-	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat		
Rivières eutrophes (d'aval), neutres à basiques, dominées par des Renoncules et des Potamots	3260.5	Moyen	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat			
Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques	3260.6	Moyen	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	-	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	
Bidention des rivières et Chenopodion rubri (hors Loire)	3270.1	Majeur	-	-		
Junipéraies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun	5130.2	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat	-	-	3 km autour du périmètre de l'habitat
Pelouses calcicoles mésoxérophiles nord-atlantiques des mésoclimats froids	6210.9	Majeur	-	3 km autour du périmètre de l'habitat		
Pelouse sur craie à Patience oseille et Seslérie bleuâtre et Pelouses sur craie à Avénule des prés et Fétuque de Léman	6210	Majeur		3 km autour du périmètre de l'habitat		
Pelouses marnicoles subatlantiques	6210.20	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat	-	3 km autour du périmètre de l'habitat	-
Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques	6210.22	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat			-
Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est	6410.1	Majeur	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	-	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	-
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430.1	Important	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat			-
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430.4	Important				-
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles	6430.6	Moyen				Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, semi sciaphiles à sciaphiles	6430.7	Majeur				
Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésohygrophiles	6510.4	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat			-
Tourbières de transition et tremblants	7140.1	Majeur	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat			-
Végétations à Marisque (prioritaire)	7210.1	Important	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	-	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	-
Végétations des bas-marais neutro-alcalins	7230.1	Majeur				-
Éboulis crayeux de la vallée de la Seine et de la Champagne (prioritaire)	8160.1	Majeur	3 km autour du périmètre de l'habitat	-	-	-
Hêtraie calcicole atlantique à Érable champêtre	9130.2	Important	-	-	-	3 km autour du périmètre de l'habitat
Hêtraies de l'Asperulo-Fagion	9130-3	Majeur	-	-	3 km autour du périmètre de l'habitat	-
Chênaie pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160-2	Moyen	-	-	3 km autour du périmètre de l'habitat	-
Frênaies de ravins hyper atlantiques à Scolopendre (prioritaire)	9180*.2	Majeur	-	3 km autour du périmètre de l'habitat	-	-
Boulaies pubescentes tourbeuses de plaine	91D0*1.1	Important	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat		-	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
Frênaies-Ormaies atlantiques à Aegopode des rivières à cours lent (prioritaire)	$91^{E}0$*.9	Moyen			-	-
Saulaie blanche	$91^{E}0$.1	Majeur	-		-	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat
Aulnaie (et Aulnaies-Frênaies/Frênaies) à hautes herbes	$91^{E}0$.1.1	Important	-		-	

Tableau 13 - Listes des espèces végétales et animales dont les aires spécifiques croisent le site de projet dans un rayon de 20 km

Dénomination de la zone Natura 2000	Espèces ou habitats naturels du FSD (1) et/ou du DOCOB (2) ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Code intitulé des habitats élémentaires	Aire d'évaluation spécifique (3)	Projet compris dans l'aire d'évaluation spécifique	Incidence du projet sur les espèces animales et végétales du réseau Natura 2000
FR2200355 Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly	**Les espèces végétales**				
	Liparis de Loesel	**1903**	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	**Non** - Marais de la Queue à 7 km en amont du bassin versant	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Ache rampante	**1614**		**Non** - En dehors des 20 km	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Sisymbre couché	**1493**	3 km autour du périmètre de la station	**Non** - 18 km Vallée d'Acon	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Les espèces animales				
	Bouvière	**5339**	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat	**Non** - Présence supérieure à 20 km	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Planorbe naine	**4056**		**Non** - Présence supérieure à 20 km	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Lucane cerf-volant	**5339**	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	**Non** - Vallée d'Acon (18 km) - Non. Selon cartes de localisation du DOCOB, l'espèce issues du DOCOB, le projet n'est pas inclus dans son aire d'évaluation spécifique (> 8.5 km des habitats potentiels). Aucune incidence indirecte notable n'est donc attendue sur cette espèce.	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Chabot	**1163**	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat	**Non** - Vallée d'Acon (18 km)	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Lamproie de Planer	**1096**	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat	Pas de données au docob – Habitat corrélé au lit mineur et ses dérivations hydrauliques	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Vespertilion à oreilles échancrées	**1321**	5 kilomètres autour des gîtes de parturition et 10 kilomètres autour des gîtes d'hibernation		
	Grand Murin	**1324**	5 kilomètres autour des gîtes de parturition et 10 kilomètres autour des gîtes d'hibernation	**Oui** - Vallée d'Acon (18 km)	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Cordulie à corps fin	**1041**	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat	**Non** - Habitats favorables –2 points de contact aux étangs de Picquigny	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Triton crêté	**1166**		**Oui** - Vallée d'Acon (18 km)	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Grand Rhinolophe	**1304**	5 kilomètres autour des gîtes de parturition et 10 kilomètres autour des gîtes d'hibernation	**Oui** - Vallée d'Acon (18 km)	Incidence très faible corrélée à a la ressource trophique
	Vertigo de Des Moulins	**1016**	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat	**Oui** - Marais de Picquigny et de la Chaussée-Tirancourt	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Ecaille chinée	**6199**	**	-	-
FR 2200356 – Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie	**Les espèces végétales**				
	Liparis de Loesel		Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	**Non** - Marais de la Queue (Blangy-Tronville)	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Les espèces animales				
	Bouvière	**5339**	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat	**Non** - Marais de la Queue (Blangy-Tronville) à 8 km en aval du site de projet	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Planorbe naine	**4056**			Pas d'incidence directe ou indirecte
	Cordulie à corps fin	**1041**		**Non** - Habitats favorables dans toute la vallée. Point de contact « Prés Canteraine ». Aucun e liaison directe entre le site de projet et les habitats de la vallée de la Somme	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Triton crêté	**1166**			Pas d'incidence directe ou indirecte
	Vertigo de Des Moulins	**1016**		**Non** - Marais d'Hecquet et de la Queue à 7 km en aval. Aucune liaison directe entre le site de projet et les habitats de la vallée de la Somme	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Vertigo étroit	**1014**		Marais de Daours en amont à 7,5 km	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Ecaille chinée	**6199**	**	-	-

Dénomination de la zone Natura 2000	Espèces ou habitats naturels du FSD (1) et/ou du DOCOB (2) ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Code intitulé des habitats élémentaires	Aire d'évaluation spécifique (3)	Projet compris dans l'aire d'évaluation spécifique	Incidence du projet sur les espèces animales et végétales du réseau Natura 2000
FR 2200359 – Tourbières et marais de l'Avre	**Les espèces animales**				
	Vertigo étroit	**1014**	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat	**Non** - Pas de relation directe ou indirecte hydraulique avec le système hydraulique de la vallée de l'Avre. Odonates adultes ont un rayon d'action très faible pour se nourrir	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Vertigo de Des Moulins	**1016**			Pas d'incidence directe ou indirecte
	Cordulie à corps fin	**1041**			Pas d'incidence directe ou indirecte
	Leucorrhine à large thorax	**1042**			Pas d'incidence directe ou indirecte
	Planorbe naine	**4056**	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat	**Non** - Pas de relation directe ou indirecte hydraulique avec le système hydraulique de la vallée de l'Avre	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Bouvière	**5339**			
	Vespertilion à oreilles échancrées	**1321**	5 kilomètres autour des gîtes de parturition et 10 kilomètres autour des gîtes d'hibernation	Existe dans la vallée de l'Avre des sites d'hibernation et d'estivation. Il se peut que des sites de reproduction existe mais la zone de projet ne peut en aucun cas causer préjudice à ses populations qui utilisent les habitats de la vallée de l'Avre beaucoup plus diversifiés que ceux de la zone de projet.	Incidence très faible corrélée à a la ressource trophique
	Grand rhinolophe	**1304**			Incidence très faible corrélée à a la ressource trophique
	Murin de Bechstein	**1323**			Incidence très faible corrélée à a la ressource trophique
	Grand murin	**1324**			Incidence très faible corrélée à a la ressource trophique
	Ecaille chinée	**6199**	**.	-	-
FR 2200357 Moyenne Vallée de la Somme	**Espèce** végétale				
	Sisymbre couché	**1493**	3 km autour du périmètre de la station	**Non** - 17 km La Montagne à Sailly-le-sec	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Espèces animales				
	Bouvière	**5339**	Bassin versant et nappe phréatique liée à l'habitat	**Non -** Marais de la tourbière à Cappy	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Cordulie à corps fin	**1041**		**Non** - Marais de la Barette (Corbie) à 11 km à l'Est	Pas d'incidence directe ou indirecte
	Triton crêté	**1166**		**Non** - Marais de Vaire à 12 km (Vaire sous Corbie)	Pas d'incidence directe ou indirecte

(**) - Cette espèce ne nécessite pas de faire l'objet de prospections particulières. Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe